

COMMUNE D'ADE

Séance du 27 septembre 2022

Membres en exercice : 14	Date de la convocation : 20/09/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOYA.</i>
Présents : 13	Présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.
Votants : 14	
Pour : 13	Représentés : Sofia GAZZOLA par Didier LOPEZ.
Contre : 0	Excusés : .
Abstentions : 1	Absents : .
	Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Subventions 2022 aux associations - DE_034_2022

Madame Maryline CARASSUS, maire-adjoint, ayant reçu les dossiers de toutes les associations communales, propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions dont le montant avait été réservé au budget primitif 2022 :

* Prévention Routière :	50 €
* Croix Rouge :	50 €
* ADMR :	160 €
* ADAPEI :	50 €
* Amicale des lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées :	100 €
* Aime65 :	100 €
* Union Sportive Adéenne :	5 000 €
* Gym Viv'Adé :	300 €
* AJUSA :	300 €
* Société de chasse Diane du Mouret :	300 €
* Animation Diffusion Echange :	1 000 €
* Comité des fêtes :	3 000 €
* Adécole :	300 €
* Cercle patriotique :	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus à la majorité (*les membres des associations faisant parti du Conseil Municipal ne votant pas*).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que-dessus
Au Registre sont les signatures
Le Maire,
Jean-Marc BOYA.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___